

# Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignois LEADER 2014-2020

Visioconférence  
02 juin 2020 – 17h30

## Présents :

**Collège privé :** Alexis SAVORNIN, Cécile DUBAR, Eric MICHEL, Françoise PUTZ, Cécile RIVIERE, Claude BUZON, Benoît DE SOUZA, Jean-Pierre PESCE, Roger PROIX, Véronique IZARN, Claude BREMOND et Jean-Simon PAGES.

**Collège public :** Gilbert REINAUDO, Bernard TEYSSIER et Renaud ZIGMANN.

**Techniciens assistant à la réunion :** Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Mathilde SIRE (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Alexandre NEVIERE (Provence Alpes Agglomération/Service ingénierie).

**Partenaires :** Eliane BARREILLE (Conseillère régionale) Boris COURANT (Chargé de mission, Conseil régional).

20 personnes sont présentes. 13 personnes peuvent voter dont 10 du collège privé et 3 du collège public. Pour cette première réunion dématérialisée, un membre du collège privé a rencontré des problèmes de connexion et n'a pas pu participer au vote. Le nombre de membres votants a donc été réduit à 12 dont 9 du collège privé et 3 du collège public.

## Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance

Nombre de membres votants : 12/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 63.16 %

Nombre de membres votants privés : 9/12

Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 75 %

***Le double quorum est atteint.***

## Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de programmation présents ce jour, pouvant voter, ont chacun signé une déclaration de conflit d'intérêts.

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

## Présentation de l'ordre du jour

1. Accueil par l'équipe technique du GAL et mot du Président
2. Affectation de l'enveloppe complémentaire de FEADER
3. Vote pour la modification de la date limite d'engagement
4. Vote en sélection
  - a. Protisvalor (AAP3 TO6)
  - b. Projets AAP2 (TO4 et TO5)
5. Point sur les dépôts en opportunité (AAP4)
6. Vote en opportunité :
  - a. 4 projets « circuits courts »
  - b. 1 projet « jeunesse »

### Vote en sélection

#### *PROTISVALOR : « Raconte ton territoire »*

Protisvalor est une entreprise de plus de 300 salariés et sous contrôle d'une université. Après étude de ses statuts, il apparaît que cette entreprise est liée à un établissement public. De ce fait, elle n'est pas éligible.

L'équipe technique, demande au Comité de voter l'inéligibilité du dossier.

#### **VOTE :**

<b>Membres ayant droit de vote</b>	<b>Conflit d'intérêts</b>	<b>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</b>
12	0	12

Résultat : 10 favorables et 2 abstentions.

Le porteur de projet sera informé de l'inéligibilité du projet.

#### *Provence Alpes Agglomération : « Expérimentation d'un service de mobilité partagée en milieu rural »*

*Monsieur Bernard TEYSSIER et Monsieur Gilbert REINAUDO sont temporairement exclus de la réunion en raison d'un conflit d'intérêt.*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

## Avis de sélection

AAP2 Mobilité (1/1) :

« Expérimentation d'un service de mobilité partagée en milieu rural »

**Porteur :** « Provence Alpes Agglomération » **Avis d'opportunité :** 19/09/18 F

**Notation :** 13/21 **Rang :** 1/1

**Montant présenté :** 44 843,24 € **Montant éligible :** 44 843,24 €

**Taux de régime d'aide :** 70 %

<b>Autofinancement :</b> 13 452,99 €	<b>FEADER :</b> 18 834,15 €	<b>Région SUD :</b> 12 556,10 €	<b>Total de l'aide :</b> 31 390,25 €
<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :</b>			
<b>Conflit d'intérêts :</b>		<b>Nombre de voix exprimées :</b>	
Nombre de voix favorables :		Défavorables :	Abstentions :

La programmation du projet est soumise au vote.

### VOTE :

<b>Membres ayant droit de vote</b>	<b>Conflit d'intérêts</b>	<b>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</b>
12	2	10

**10 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention**

**Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.**

*Provence Alpes Agglomération : « Management des acteurs publics et privés autour d'un projet de revitalisation du centre-ville »*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

## Avis de sélection

AAP2 Economie (3/3) :

« Management des acteurs publics et privés autour d'un projet de revitalisation du centre-ville »

Porteur : « Provence Alpes Agglomération » Avis d'opportunité : 03/10/18 F

Notation : 11/21 Rang : 1/3

Montant présenté : 98 071,91 € Montant éligible : 98 071,91 € Taux de régime d'aide : 80%

Autofinancement : 19 614,40 €	FEADER : 47 074,50 €	Région SUD : 31 383,01 €	Total de l'aide : 78 457,51 €
Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :			
Conflit d'intérêts :		Nombre de voix exprimées :	
Nombre de voix favorables :		Défavorables :	Abstentions :

*Monsieur Claude Buzon rencontre des problèmes de connexion et est temporairement déconnecté de la réunion.*

La programmation du projet est soumise au vote.

### VOTE :

Membres ayant droit de vote	Conflit d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
11	2	9

**9 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention**

**Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.**

*Initiative Alpes de Haute Provence : « Fabrique à entreprendre »*

*Monsieur Bernard Teyssier est réadmis à la réunion, Madame Cécile Dubar est exclue temporairement en raison d'un conflit d'intérêt. Monsieur Claude Buzon parvient à se joindre à nouveau à la réunion.*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le comité demande un complément d'informations sur les dépenses non retenues. Les techniciens apportent les explications demandées : le porteur a souhaité retirer une partie de ces dépenses en raison d'une autre source de financement. D'autres dépenses n'ont pas été retenues en raison d'un défaut de comparabilité.



## Avis de sélection

AAP2 Economie (1/3) :

« Fabrique à entreprendre »

Porteur : « Initiative Alpes de Haute-Provence » Avis d'opportunité : 03/10/18 FSR

Notation : 10/21 Rang : 2/3

Montant présenté : 63 682,81 € Montant éligible : 49 954,41 €

Taux de régime d'aide : 90 %

Autofinancement : 4 995,46 €	FEADER : 26 975,37 €	Région SUD : 17 983,58 €	Total de l'aide : 44 958,95 €
---------------------------------	-------------------------	-----------------------------	----------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :		
Conflit d'intérêts :		Nombre de voix exprimées :
Nombre de voix favorables :	Défavorables :	Abstentions :

La programmation du projet est soumise au vote.

### VOTE

<b>Membres ayant droit de vote</b>	<b>Conflit d'intérêts</b>	<b>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</b>
12	2	10

**10 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention**

**Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.**

*WLM Consulting : « Obeyatech (Salle d'immersion aux outils de performance) »*

*Monsieur Gilbert Reinaudo et Madame Cécile Dubar sont réadmis à la réunion.*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

## Avis de sélection

AAP2 Economie (2/3) :

« Obeyatech (Salle d'immersion aux outils de performance) »

Porteur : SAS « WLM Consulting » Avis d'opportunité : 03/10/18 F

Notation : 8/21 Rang : 3/3

Montant présenté : 40 895,02 € Montant éligible : 37 610,53 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 3 761,06 €	FEADER : 20 309,68 €	Région SUD : 13 539,79 €	Total de l'aide : 33 849,47 €
---------------------------------	-------------------------	-----------------------------	----------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :		
Conflit d'intérêts :		Nombre de voix exprimées :
Nombre de voix favorables :	Défavorables :	Abstentions :

La programmation du projet est soumise au vote.

### VOTE :

<b>Membres ayant droit de vote</b>	<b>Conflit d'intérêts</b>	<b>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</b>
12	0	12

7 voix favorables – 1 voix défavorable – 4 abstentions

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Bernard TEYSSIER

Vice-Président de Provence Alpes Agglomération  
Président du GAL Dignoïs